

Fiche 30 : Le redoublement

*Le redoublement dans les textes officiels

Loi d'orientation de 2005 → Le redoublement peut être proposé par le conseil des maîtres à la famille qui dispose de 15 jours pour donner son accord ou faire appel. → Pour assurer l'efficacité pédagogique du redoublement, un PPRE est mis en place, sur avis du conseil des maîtres. / -durant sa scolarité primaire, un élève ne peut redoubler qu'une seule classe sauf cas particulier et après avis de l'IEN.

Loi d'orientation de 2013 → apporte une modification = introduit le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et précise que « le redoublement ne peut être qu'exceptionnel ».

Loi pour l'école de la confiance de 2019 → Garde ce principe d'exceptionnalité du redoublement

*Une exception française en voie de disparition ?

Caractéristiques historiques : On redouble de moins en moins en France depuis les 60's, même si la pratique est plus répandue qu'ailleurs en Europe.

½ à la fin du CM2 au début des 60's / 45 % 70's / 25 % après la mise en place des cycles par Lionel Jospin en 1989 / 18 % en 2009 selon PISA, pour arriver à 12 % en 2012 avec une majorité d'entre eux scolarisés en ZUS.

Les niveaux enregistrant les plus forts taux sont le CP et le CE1 (3,4 et 4,2%)

Les méfaits du redoublement : De nombreuses études menées en France et à l'étranger démontrent son caractère néfaste :

Marie Duru-Bellat, *L'Inflation scolaire : Les désillusions de la méritocratie*,

Nathalie Bulle, *L'École et son double*.

Pédagogie : - néfaste surtout quand il est précoce (**cycle II**), → augmente le risque d'échec.

- affecte négativement la motivation et les comportements des élèves en les stigmatisant.

Economie : redoublement coûte cher → environ 6000 euros.

Paradoxe autour du redoublement : très au-dessus de la moyenne des pays comparables qui est de 7 %. Redoublement = paradoxe →, textes réglementaires limitent sa possibilité, de nombreuses études dénoncent son caractère injuste, inefficace et coûteux. → Volonté de le rendre exceptionnel par la loi d'orientation de 2013. **Mais** : beaucoup de parents et enseignants sont nombreux à lui trouver des vertus pédagogiques → augmentation des résultats l'année suivante dans le même niveau mais les études montrent qu'ils apprennent moins que s'ils étaient passés au niveau supérieur.

*Quelles solutions de remplacement ?

-**un suivi précoce et personnalisé** de chaque enfant, respectant les différents rythmes d'apprentissage. Cela est par exemple le cas dans le système finlandais → problème = les effectifs français sont plus nombreux, le nombre d'enseignant moins élevé par classe, les possibilités de travailler par petits groupes moins importants → nécessité de moyens supplémentaires → les réformes engagées par la loi de refondation de l'école de 2013 vont en ce sens.

-**modalités** : PPRE / tutorat en tête à tête / intervention d'intervenants extérieurs

